

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 20

N° 173

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2015

---

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 173

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 20

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« A bis.– Le 8° du même article est abrogé. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une disposition redondante.